



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception 2023

Avis public est donné que, conformément aux dispositions de l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2023 est maintenant déposé au bureau municipal situé au 550, rue Notre-Dame, Montebello et que les comptes de taxes accompagnés des avis d'évaluation seront expédiés le 3 février 2023.

Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales imposées et à prélever pour l'année 2023, incluant les taxes de fonctionnement, les taxes spéciales et les taxes de secteur imposées sous l'autorité de divers règlements d'emprunt, la compensation pour les matières résiduelles, la compensation pour l'eau au compteur, la compensation annuelle pour le service d'aqueduc et la compensation pour les piscines ainsi qu'une taxe de réserve financière pour la construction du garage municipal.

Nous tenons à vous rappeler que conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les personnes tenues au paiement de sommes inférieures à 300 \$ doivent acquitter leur compte de taxes municipales avant ou au plus tard le 6 mars 2023. Lorsque le compte de taxes municipales est égal ou supérieur à 300 \$, le contribuable a le choix d'acquitter son compte soit en un ou quatre versements égaux. L'unique versement ou le premier versement est exigible le 6 mars 2023, le deuxième le 8 mai 2023, le troisième le 10 juillet 2023 et le quatrième le 11 septembre 2023.

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes municipales, par l'entremise des services automatisés des institutions financières participantes (téléphone, internet ou guichet automatique). En vous assurant de la bonne inscription de votre numéro de matricule à 18 chiffres dans votre dossier de paiement électronique.

Vous pouvez aussi nous faire parvenir vos chèques accompagnés des talons de remises détachables. Une boîte de dépôt pour courrier est maintenant disponible près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

Si vous ne recevez pas votre compte, nous nous invitons à communiquer avec la Municipalité au 819 423-5123, poste 3401.

DONNÉ à Montebello ce 30ième jour de janvier deux mille vingt-trois.

Mario Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mario Briggs, Directeur général agréé et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 30ième jour du mois de janvier entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30ième jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.

Mario Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier